



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Marseille, le 04/04/2024

*Service Biodiversité, Eau et Paysages*

**Objet : Bilan de la concertation préalable à la révision du sixième Programme d'Actions Régional (PAR) nitrates de la région Provence Alpes Côte d'Azur.**

Le sixième programme d'actions régional (PAR) nitrates, actuellement en vigueur, a été adopté en 2019. Son réexamen et le cas échéant sa révision quadriennale prévue par l'article R. 211-81-4 du code de l'environnement sont en cours.

Selon les modalités prévues par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, une concertation préalable permettant la participation du public a été lancée en août 2021 pour une durée de 2 mois et concernant l'intention de révision du sixième PAR. L'information a été diffusée sur le site internet de la DREAL, celui de la DRAAF, ainsi que sur les sites des préfectures des départements et de la région.

**Durant ces deux mois de consultation, aucune remarque n'a été réceptionnée par le service administrateur.**